

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Ecole Sciences Po Strasbourg
- VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

DECIDE

Article 1

Les élections générales des représentants des personnels enseignants, BIATSS et des étudiants au Conseil de Sciences Po Strasbourg se tiendront du lundi 22 novembre au mercredi 24 novembre 2021 par voie électronique.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège des personnels BIATSS : 2 sièges
- Collège des étudiants :
 - 4 sièges sont attribués au premier collège représentant les étudiants de la première, la deuxième et la troisième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg, de la Licence professionnelle Métiers des administrations et des Collectivités Territoriales ainsi que les étudiants visitants.
 - 6 sièges sont attribués au second collège représentant les étudiants de la quatrième et la cinquième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg, des Masters 1 et 2 et du *Certificate of European Studies*.

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 29 octobre 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 4 novembre 2021 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 8 novembre 2021	Publication et affichage des candidatures	
Dimanche 14 novembre 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scellement de l'urne
Vendredi 19 novembre 2021	Date de scellement de l'urne électronique	
Lundi 22 au mercredi 24 novembre 2021	SCRUTIN Du lundi 22 novembre 2021 – 9 heures au mercredi 24 novembre 2021 – 16 heures	
Mercredi 24 novembre 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 26 novembre 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 ^{er} décembre 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Catherine HMAE
Bureau : 425
Adresse : Cardo – 7 rue de l'Ecarlate CS 20024 67082 Strasbourg Cedex
Mail : catherine.hmae@unistra.fr

Article 4

Mme Catherine HMAE est nommée Présidente du Bureau de vote électronique.
M. Olivier MONIER est nommé Secrétaire du Bureau de vote électronique.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Catherine HMAE est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 21/09/2021

Le Directeur,
Jean-Philippe HEURTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPH', written over the printed name of the Director.